

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières (création d'une zone de verdure, située au chemin du Cimetière) (10812)

du 23 septembre 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29766-502, dressé par le département des constructions et des technologies de l'information le 24 février 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières (création d'une zone de verdure au chemin du Cimetière), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure créée par la présente loi.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29766-502 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Office de l'urbanisme

Plans d'affectation et requêtes

ANIÈRES

Feuille Cadastrale : 40

Parcelles N°s : 4897, 5022, 6012
Pour partie : 5764

Modification des limites de zones

Chemin du Cimetière

**Zone de verdure**

D.S. OPB II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit)

PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle	1 / 2500	Date	24.02.2010
		Dessin	AVu
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
02 - 000 - 30	ANR
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
502	
Plan N°	Indice
Archives Internes	29766
CDU	
7 1 1 . 6	

